

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2020

Etaient présents : M. GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, BLANC Chantal, NUGNES Valérie, EYMARD Laurence, PARRAT Frédéric, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Madame BONETY Myriam est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1 – Vote du Budget Primitif 2020

2 – Désignation des Commissaires à la commission communale des impôts directs

3 – Jury d’assises : tirage au sort

4 – Liste électorale : Composition de la commission de contrôle

Questions diverses

1 – Vote du Budget Primitif 2020 :

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune qui doit être soumis à l’approbation du Conseil Municipal, Monsieur FRANC Daniel, Adjoint aux finances, donne lecture des propositions par chapitre et par article arrêtées lors de la réunion de la commission des finances le 17 juin 2020.

Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales le budget primitif est équilibré :

- **En section de fonctionnement à 826 812.00 €,**
- **En section d’investissement à 130 000.00 €.**

2 – *La section de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d’assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l’ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Répartition par secteurs d’intervention des dépenses de fonctionnement au BP 2020

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	276 712.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	89 600.00 €
66	Charges financières	4 000.00 €
023	Virement à la section d’investissement	23 000.00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 826 812.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	500.00 €
70	Produits services, domaines et ventes	52 100.00 €
73	Impôts et taxes	525 475.00 €
74	Dotations et participations	173 937.00 €
75	Autres produits de gestion courante	74 800.00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 826 812.00

Dépenses d'investissement :

Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes	27 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	50 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	53 000.00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 130 000.00 €

Recettes d'investissement :

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à la réfection de la voirie...)

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers	54 000.00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	23 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	53 000.00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 130 000.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée APPROUVE le budget primitif 2020.

2 – Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Monsieur Le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables, en nombre double, afin que le Directeur Départemental des Finances Publiques puisse choisir les membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

La nomination des commissaires s'effectue par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Monsieur Le Maire présente la liste des personnes tirées au sort :

- GOUIRAND Jean-Philippe
- MISTRE Suzanne née MARTI

- SAVELLI Claudine née DAUPHIN
- GAUDIN Joël
- CALAMEL Hervé
- BLANC Eric
- STENGER Thierry
- FABRON Valérie née PARRAT
- GALIZZI Patricia née ADINOLFI
- JOGAND Quentin
- FABRE Claudine née ROMAN
- DUPUY Philippe
- ANDREOTTI Cathy née REY
- BELLAVIA Franck
- HAMON Laure née RAVEL
- MIDENA Joseph
- REY Lysiane
- LAGOUTTE Odette
- CARMONA Annick née DEYBER
- MOREY Ludmila née YEGHIAZARIAN
- TAILLET Patricia née TRIANON
- VAUTOUR Eric
- GERARD Jean-Luc
- MARIAUD Carolle

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à transmettre la liste des commissaires titulaires et Suppléants avec les adresses à la Direction Générale des Impôts.

3 – Jury d'assises : tirage au sort

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application des articles 259 à 267 du Code de procédure pénale, il appartient aux communes de plus de 1 300 habitants de désigner leurs jurés. Les personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de Vaucluse, sont tirées au sort, elles doivent obligatoirement habiter sur la commune.

La liste préparatoire qu'il convient d'établir doit comporter un nombre de noms triple du nombre de jurés qui sera retenu, pour la commune de La Motte d'Aigues la liste préparatoire comprendra 3 jurés pour 1 juré qui siègera.

Modalités du tirage au sort :

☞ Un premier tirage au sort donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Ont été tirés au sort :

- Madame BRIEU Marie-Claude
- Madame GOUIRAND Magali
- Monsieur CASTEL Laurent

4 – Liste électorale : composition de la commission de contrôle

Monsieur Le Maire rappelle les conditions dans lesquelles la commission de contrôle doit être constituée :

Dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement général :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent être membres de la commission.

Les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Sont nommés à la commission :

- Madame BLANC Chantal
- Madame NUGNES Valérie
- Madame EYMARD Laurence
- Madame RODRIGUEZ Marielle
- Monsieur NOUVEL Yannick

Questions diverses

a) Indemnité de budget à Madame TEXTORIS Claude

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'indemnité de budget attribuée au trésorier municipal.

Il indique que cette indemnité est attribuée durant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, cependant et à l'occasion de tout changement de Receveur Municipal, une nouvelle délibération doit être prise,

Il précise que cette indemnité a pour but de rémunérer les prestations de conseil, d'assistance des receveurs en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de ses membres présents et après en avoir délibéré :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum,

b) Cinéma le Cigalon

Cet été 2 séances de cinéma en plein air auront lieu dans la cour de l'école primaire le :

- Jeudi 16 juillet 2020 à 21 h 30
- Mardi 11 août 2020 à 21 h 30

Les films diffusés seront affichés dans le village et paraîtront sur le site.

c) RD 120 Route de Cabrières

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le vendredi 19 juin, il a reçu l'agence routière de Pertuis pour leur soumettre le problème de sécurité routière de la départementale 120 « Route de cabrières ». Elle a préconisé l'installation d'une bordure du panneau d'agglomération jusqu'au stop mais déconseille l'installation d'un brise vitesse. Le projet est à l'étude.

d) Panneaux électroniques d'information

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'installation de panneaux électroniques d'information doit se faire dans un cadre règlementaire particulier :

- Pas de branchement sur l'éclairage public
- Une ligne électrique obligatoire avec coffret,
- Carte GSM avec une ligne téléphonique.

Le dossier sera étudié avec les professionnels concernés.

e) Zone de commerce

Madame BONETY Myriam présente un devis des pépinières « Camille FERRAT » pour fleurir les plates-bandes de la zone des commerces, montant total 350.00 € TTC

Madame EYMARD et Madame NUGNES souhaitent avoir ce devis et se proposent de se renseigner chez d'autres pépiniéristes pour avoir un comparatif.

Monsieur CALAC propose de voir avec la pépiniériste qui habite la commune.

Les sujets étant épuisés le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le secrétaire de séance

Madame BONETY Myriam

Le Maire

GOUIRAND Alain